



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

**BILAN DES CONTRÔLES EN EXPLOITATIONS AGRICOLES
DES RESULTATS EN AMELIORATION**

La réunion annuelle de bilan des contrôles en exploitations agricoles s'est tenue le 18 juin à la direction départementale des territoires. Elle s'est déroulée en présence de tous les corps de contrôles et des représentants de la profession agricole. Un bilan qualitatif et quantitatif des contrôles effectués sur la campagne 2017 a été présenté.

Les résultats sont globalement satisfaisants et permettent de tirer des conclusions positives sur cette campagne de contrôles. Certains points semblent se corriger d'année en année (le respect des prescriptions d'emploi des produits phytosanitaires, le raisonnement de l'équilibre de la fertilisation, les notifications des mouvements des ovins). L'attention doit cependant être maintenue pour conforter ces améliorations.

En matière de conditionnalité, **sur les 3800 exploitations du département, 157 exploitations ont été contrôlées cette année, parmi lesquelles 29 se verront appliquer une pénalité sur leurs aides PAC allant de 1 à 5 %.**

A noter qu'aucune infraction n'est à signaler en matière d'utilisation de produits phytosanitaires interdits. La vigilance doit se porter en revanche sur la réalisation du contrôle périodique du pulvérisateur, le sur-dosage de produits, les manquements à l'identification et aux mouvements d'animaux ou encore la largeur des bandes enherbées en bordure de cours d'eau.

La MSA, la DIRECCTE, la DDCSPP, l'AFB et l'ONCFS sont également revenus sur leurs contrôles, et notamment sur la lutte contre le travail illégal ou encore la destruction d'habitat d'espèces protégées en matière de biodiversité.

Un point de vigilance tout particulier a été soulevé pour les éleveurs de volailles. La majorité d'entre eux s'est formée à la biosécurité, mais peu l'ont adapté à leur élevage. Ce constat fragilise la sécurité sanitaire locale et la viabilité économique des troupeaux qui seraient infectés par une épizootie.

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

PAC : Politique Agricole Commune

MSA : Mutualité Sociale Agricole

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

AFB : Agence Française pour la biodiversité

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage